



Le Rochvillois



Février 2019



Avis public	Page 2
Résumé des séances du conseil	Page 2
Médiathèque Élise-Courville	Page 14
FADOQ	Page 15
Loisirs	Page 16
La Fabrique	Page 19
Maison des jeunes	Page 20
Faucon vous en parle !	Page 21
Bienvenue Guy Dion	Page 22
Messages	Page 23
Régie intermunicipale	Page 26
Sûreté du Québec	Page 27
Nos annonceurs	Page 28



AVIS PUBLIC

d'entrée en vigueur

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019, le Conseil a adopté le règlement numéro 520-2019 relatif à la rémunération des élus pour l'exercice financier 2019.

Ce règlement vise à établir la rémunération des élus. Les honoraires du maire pour l'année 2018 étaient de 9 127 \$ et passent à 10 063 \$ pour l'année 2019, tandis que ceux des conseillers ont passé de 3 043\$ à 3 355\$.

Quant à l'allocation de dépenses, le maire recevait une allocation de 4 564\$ pour l'année 2018 qui a été majorée à 5 031\$ pour l'année 2019. L'allocation de dépenses des conseillers passe de 1 521\$ à 1 677\$ pour l'année 2019.

À compter du 1er janvier 2019, l'allocation de dépenses versée aux membres du conseil devra être incluse dans le calcul de leurs revenus annuels, aux fins du calcul de l'impôt fédéral. Cela vaut autant pour les conseillers que pour le maire.

Le règlement comprend une clause de rémunération additionnelle pour le maire suppléant lors du remplacement du maire pour une durée supérieure à cinq (5) jours.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 940, rue du Centre à Saint-Jude aux heures d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Jude, ce 16 janvier 2019.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Nancy Carvalho



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 3 décembre 2018 à 20h00, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude.

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de novembre 2018 avec les faits saillants suivants:

SOMMAIRE NOVEMBRE

salaires nets	25 360.72 \$
comptes du mois déjà payés	149 982.42 \$
comptes du mois à payer	67 498.61 \$
SOUS-TOTAL	242 841.75 \$

Appels des pompiers :

15-11-2018	199, rang St-Charles	Assistance	Saint-Aimé
16-11-2018	236, Salvail Sud	Décarcération	Saint-Jude
16-11-2018	Rang du bord de l'eau	Décarcération	Saint-Aimé
22-11-2018	268, Fleury	Décarcération	Saint-Bernard
24-11-2018	560, Fleury	Décarcération	Saint-Bernard

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'AUTORISER les transferts de fonds;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 520-2019 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS-ES

CONSIDÉRANT QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1er janvier 2018, ont été apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a décidé que les allocations de dépenses des élu(e)s s'ajouteront à leur revenu imposable au niveau fédéral, et ce, pour l'année d'imposition 2019;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la rémunération du maire et des conseillers est déterminé par les dispositions générales de la «Loi sur le traitement des élus municipaux»;

CONSIDÉRANT QU'en plus de leur caractère honorifique, ces charges comportent de nombreuses responsabilités et qu'elles sont une source de dépenses de toutes sortes pour ceux et celles qui les occupent;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser la rémunération des élus et par conséquent, d'abroger et remplacer le règlement numéro 513-2017 concernant la rémunération du maire et des conseillers ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 520-2019 relatif à la rémunération des élus-es pour l'année financière 2019;

DE PUBLIER, dans le journal local, un avis comportant les principales coordonnées du projet de règlement et annonçant son adoption lors de la session ordinaire du conseil que sera tenue le 14 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT le rapport administratif concernant les salaires du personnel rémunéré pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le rapport administratif présenté au Conseil concernant la rémunération du personnel applicable le 1^{er} janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

RÉMUNÉRATION DES POMPIERS POUR L'ANNÉE 2019

Messieurs les conseillers Francis Grégoire et Maxim Bousquet déclarent leur intérêt à l'égard de ce point et s'abstiennent ainsi de se prononcer sur la question.

CONSIDÉRANT le rapport administratif concernant les salaires des pompiers pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le rapport administratif présenté au Conseil concernant la rémunération du personnel applicable le 1^{er} janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANT

SURPLUS ACCUMULÉ – AFFECTATIONS

CONSIDÉRANT QUE la loi permet aux municipalités de conserver une partie de leur surplus pour des dépenses futures ;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses n'ont pas été effectuées durant l'exercice financier 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE, pour l'exercice financier 2018, des montants provenant de surplus accumulés affectés ont été utilisés ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU :

D'AJOUTER au poste de *Surplus accumulé affecté au réseau routier* un montant de 390 000\$;

D'AJOUTER au poste de *Surplus accumulé affecté à la vidange des boues* une somme de 3 500\$;

D'AJOUTER au poste de *Surplus accumulé affecté aux Améliorations du Centre communautaire* un montant de 35 000\$ tel que présenté au budget ;

D'AJOUTER au poste de *Surplus affecté au service de sécurité incendie* un montant de 35 000\$ provenant du fonds général tel que présenté au budget;

PROCÈS-VERBAL

DE RETIRER au poste *Surplus accumulé affecté aux Améliorations du Centre communautaire* un montant de 34 109\$ pour s'approprier les fonds nécessaires au paiement des honoraires professionnels et aux travaux autorisés par les résolutions numéro 2018-06-180 et 2018-09-245, l'excédent des sommes mentionnées aux résolutions seront prises à même le surplus accumulé non-affecté ;

DE RETIRER au *Surplus accumulé affecté – Skatepark* un montant de 11 200.00\$ et ainsi fermer ce compte ;

DE RETIRER au *Surplus accumulé aux élections* les sommes qui ont été dépensées lors du scrutin du 21 octobre 2018 ;

DE CRÉER un poste de surplus intitulé *Surplus affecté aux entrées de village* et d'y affecter une somme de 14 000\$ tel que présenté au budget. Ce surplus accumulé affecté disparaîtra lorsque la dépense sera effectuée en totalité ;

D'AJOUTER les sommes non dépensées du budget du service incendie au *Surplus affecté au service de sécurité incendie*, après vérification comptable et déduction faite de la participation de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal de Saint-Jude pour l'année civile **2019**, qui se tiendront à la salle du conseil du centre communautaire au 930, rue du Centre et qui débuteront à **20h00**:

14 janvier (2^{ème} lundi de janvier)

4 février

4 mars

1er avril

6 mai

3 juin

12 août (2^{ème} lundi d'août)

9 septembre (2^{ème} lundi de septembre)

7 octobre

4 novembre

2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums monsieur le maire Yves de Bellefeuille, mesdames les conseillères Annick Corbeil et Anolise Brault ainsi que messieurs les conseillers Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Maxim Bousquet, et Marco Beaudry déposent leur déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires.

SCRUTIN DU 21 OCTOBRE 2018 – RAPPORT DES DÉPENSES

La directrice générale, Madame Nancy Carvalho, dépose le rapport des dépenses d'élections pour le scrutin du 21 octobre 2018. Les dépenses pour l'élection partielle totalisent 7 088.75\$.

CHARGÉE DE PROJETS – FACTURE – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT la facture de Mme Sylvie Beaugard pour les travaux effectués dans le cadre de la réalisation et de la coordination de divers projets;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement de la facture datée du 26 novembre 2018 au montant de 2 081.25\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CENTRE COMMUNAUTAIRE – RÉNOVATIONS - HONORAIRES PROFESSIONNELS - AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2018-06-180 la Municipalité de Saint-Jude a mandaté la firme Justin Viens, architecte, pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le projet de modifications au centre communautaire;

CONSIDÉRANT les factures présentées par M. Justin Viens, architecte ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale à payer les factures numéro 2722, 2723 et 2724 pour un montant total de 2 000\$, taxes en sus, en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

UNION QUÉBÉCOISE DE RÉHABILITATION DES OISEAUX DE PROIE – DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES – PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

La directrice générale, Madame Nancy Carvalho, présente aux membres du conseil le rapport de la Commission municipale du Québec relativement à la révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières de l'Union Québécoise de Réhabilitation des Oiseaux de Proie.

ÉLECTIONS 2018 – DÉPÔT DU RAPPORT DES CONTRIBUTIONS ÉLECTORALES

Conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums*, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Carvalho, dépose au conseil une copie de toutes les listes et rapports reçus, soit les sections 3 et 4 du rapport DGE-1038, ou la section 2, le cas échéant.

CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – PROLONGATION

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la directrice générale vient à échéance le 31 décembre 2018 ;
CONSIDÉRANT la demande de la directrice générale à l'effet de prolonger d'un an les termes du contrat actuel ;
EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER de prolonger d'un an les termes du contrat actuel ;

DE VERSER une compensation de 20\$ par mois à la directrice générale pour l'utilisation de son cellulaire dans le cadre de son travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES - SITE 21 – TRAVAUX CORRECTIFS AU CHEMIN D'ACCÈS – MANDAT À L.A. HÉBERT INC.

CONSIDÉRANT QUE les travaux exécutés par l'entreprise L.A. Hébert Ltée au site #21 concernant la stabilisation de talus du site #21 (stabilisation de la rivière Salvail et du ruisseau Trois-Arpents) près de la rue Graveline sont achevés depuis le 2 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2017-05-138, la municipalité de Saint-Jude a procédé à la réception définitive des travaux tout en réservant un montant de 5 000\$ de la retenue finale pour des travaux correctifs à un ponceau servant de chemin d'accès lors des travaux de stabilisation; soit le ponceau donnant accès notamment à la Maison d'Évelyne;

CONSIDÉRANT QUE lorsque la municipalité demande l'autorisation aux propriétaires de circuler ou de procéder à des travaux sur leur propriété, cette dernière s'engage à remettre en état le terrain ou les biens qui auront été endommagés lors des travaux;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses correspondances ainsi que des rencontres ont eu lieu entre la municipalité et les représentants du Ministère de la Sécurité Publique afin que les travaux correctifs à cet endroit soient autorisés et payés à même le décret numéro 492-2011;

CONSIDÉRANT QUE des études supplémentaires ont été réalisées par le Ministère des Transports, secteur hydraulique, afin de déterminer la cause de la détérioration du ponceau;

CONSIDÉRANT QUE la Direction du rétablissement du Ministère de la Sécurité publique a confirmé que les travaux de remplacement du ponceau seront admissibles au programme d'aide financière et non plus seulement les travaux de réparation ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour la préparation des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense fait l'objet du décret numéro 492-2011 et qu'elle s'applique selon la résolution numéro 2011-06-139;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de correction font partie du contrat octroyé à la firme L.A. Hébert Ltée par la résolution numéro 2015-05-141 et qu'un deuxième appel d'offres n'a pas été nécessaire ;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la municipalité de Saint-Jude et la firme L.A. Hébert Ltée quant à la réalisation des travaux, notamment le fait que l'entrepreneur respecte son engagement à assumer un montant équivalent à la fourniture d'un ponceau équivalent au ponceau existant ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER le prix des travaux à réaliser pour la correction du ponceau situé en aval du ruisseau des Trois-Arpents, soit un montant de 42 000\$;

D'AUTORISER l'exécution des travaux par la firme L.A. Hébert Ltée ;

D'AUTORISER le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, ou en son absence la mairesse suppléante, madame Annick Corbeil, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Carvalho, ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, madame Dominique Plouffe, à signer tous les documents relatifs à ce projet pour et au nom de la municipalité ;

DE LIBÉRER la retenue partielle au montant de 5 000\$ suite à l'exécution des travaux.

Cette dépense faisant l'objet du décret numéro 492-2011 et de la résolution numéro 2011-06-139.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LA MONTÉRÉGIE (APAM) –PAIEMENT DE LA COTISATION

CONSIDÉRANT QUE lors d'une intervention, les pompiers et les sinistrés ont besoin de certains services tels que cafétéria, abris, etc.;

CONSIDÉRANT QUE l'APAM offre ces services au bénéfice des citoyens sinistrés ainsi que pour les intervenants de l'urgence ;

PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2016-02-040, la municipalité de Saint-Jude a signé une entente de service renouvelable annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE M. Francis Grégoire, directeur du service incendie, s'est dit satisfait ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

DE RENOUVELER l'entente de service de l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie et de payer une cotisation annuelle d'adhésion pour les services de l'APAM qui est établie à un montant de 20.00\$ par pompier;

DE PAYER une tarification de 75.00\$ l'heure de l'appel au retour à la caserne, lorsque le Service de sécurité incendie requerra les services de l'APAM, avec un minimum payable de deux (2) heures, et ce, même si l'appel est annulé en cours de route.

D'AUTORISER le paiement de la cotisation pour l'année 2019 représentant un montant de 440.00\$.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 494 «Service Incendie - Cotisation»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SERVICE INCENDIE – NOMINATION D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Francis Grégoire, par sa lettre en date du 9 août 2018, a présenté au conseil sa démission à titre de directeur du Service des incendies de la municipalité de Saint-Jude et que le conseil l'a acceptée;

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'Association des pompiers de Saint-Jude se sont réunis et ont fait une recommandation au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le candidat retenu a reçu toute la formation nécessaire et est en poste à titre de directeur adjoint depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE le candidat retenu répond à toutes les exigences pour le poste de directeur du Service des incendies et a pris connaissance des tâches reliées à son poste;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER Monsieur Guy Dion à titre de directeur du Service des incendies de la municipalité de Saint-Jude, à partir du 30 novembre 2018.

Sa rémunération sera fixée selon la rémunération en vigueur pour son poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SERVICE INCENDIE – SERVICE INCENDIE – NOMINATION D'UN DIRECTEUR ADJOINT, D'UN CAPITAINE ET D'UN LIEUTENANT ÉLIGIBLE

CONSIDÉRANT QUE, suite à la démission du directeur des incendies, des postes d'officiers sont à combler au sein du service des incendies;

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'Association des pompiers de Saint-Jude se sont réunis et ont fait une recommandation au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le directeur adjoint retenu a reçu toute la formation nécessaire pour occuper le poste;

CONSIDÉRANT QUE le capitaine retenu s'engage à compléter sa formation d'officier non urbain dans les 6 prochains mois ;

CONSIDÉRANT QUE le lieutenant éligible retenu s'engage à compléter sa formation d'officier non urbain dans les 48 mois consécutifs suivant la date d'entrée en fonction ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER Monsieur François Graveline à titre de directeur adjoint du Service des incendies de la municipalité de Saint-Jude et Monsieur Alexandre Bonin à titre de capitaine et ce, à partir du 30 novembre 2018.

DE NOMMER Monsieur Maxim Bousquet à titre de lieutenant éligible du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Jude, et ce, à partir du 30 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SERVICE INCENDIE – FORMATION OFFICIER NON URBAIN – INSCRIPTION DE DEUX OFFICIERS

CONSIDÉRANT QUE deux lieutenants éligibles doivent suivre la formation Officier non urbaine afin de répondre aux exigences de l'article 8 du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal en lien avec la Loi sur la sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'inscription de messieurs Alexandre Ouellet et Maxim Bousquet à la prochaine formation Officier non urbain qui sera offerte sur le territoire.

Cette dépense sera attribuée au poste 02 22000 454 "formation et scolarité – pompiers".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 – PROLONGATION – PROGRAMMATION RÉVISÉE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PAVAGE DE LA RUE WILLIAM-HOUBE – DÉCOMPTE NUMÉRO 1 – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le décompte numéro 1, à la date du 16 novembre 2018, des dépenses reliées aux travaux de pavage de la rue William-Houde effectués par la firme *Pavages Maska inc.*;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur responsable du projet pour la MRC des Maskoutains en date du 19 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE suite à une rencontre entre l'entrepreneur, la municipalité et M. Bouvier, il a été convenu de reporter la pose du béton bitumineux au printemps 2019 puisque l'entrepreneur n'était pas en mesure de le faire dans des conditions météorologiques respectant le devis de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a confirmé que les travaux de préparation qui auront lieu au printemps seront à la charge exclusive de la firme *Pavages Maska inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été présentés dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale 2018-2021 - volet Projets particuliers d'amélioration (PPA)* et que la municipalité bénéficie d'une aide financière de 10 000\$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement au montant total de 3 123.57\$, taxes incluses, à *Pavages Maska inc.*;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Carvalho, à signer le décompte progressif numéro 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PAVAGE DE LA RUE MÉNARD – DÉCOMPTE NUMÉRO 1 – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le décompte numéro 1, en date du 16 novembre 2018, des dépenses reliées aux travaux de pavage de la rue Ménard effectués par la firme *Pavages Maska inc.*;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur responsable du projet pour la MRC des Maskoutains en date du 19 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE suite à une rencontre entre l'entrepreneur, la municipalité et M. Bouvier, il a été convenu de reporter la pose du béton bitumineux au printemps 2019 puisque l'entrepreneur n'était pas en mesure de le faire dans des conditions météorologiques respectant le devis de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a confirmé que les travaux de préparation qui auront lieu au printemps seront à la charge exclusive de la firme *Pavages Maska inc.* ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement au montant total de 34 840.60\$, taxes incluses, à *Pavages Maska inc.*;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Carvalho, à signer le décompte progressif numéro 1.

D'ENTÉRINER la signature des directives de changement numéro 1 et numéro 2 par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ASPHALTAGE DU 6E RANG – RÉCEPTION DÉFINITIVE DES OUVRAGES ET LIBÉRATION DE LA RETENUE

CONSIDÉRANT QUE les travaux exécutés par l'entreprise Pavages Maska inc concernant la pose d'asphalte sur un tronçon de 2.3 km ont été achevés en date du 1^{er} novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur responsable du projet pour la MRC des Maskoutains, a émis un certificat de réception définitive des ouvrages le 5 novembre 2018 pour les travaux exécutés;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la réunion de chantier du 18 octobre 2018, les personnes présentes ont constaté des fissures transversales possiblement dues au retrait thermique et aux conditions existantes, notamment une infrastructure gélive, un plan de fissuration déjà en place dans le pavage existant, et que, selon M. Bouvier, l'entrepreneur ne peut pas être tenu responsable de l'apparition de ces fissures transversales;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement du décompte final numéro 2 au montant total de 15 572.33\$, taxes incluses, à *Pavages Maska inc.* qui tient compte de la libération de la retenue de 5% prévue au contrat;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Carvalho, à signer le décompte final numéro 2 ainsi que la réception définitive des ouvrages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - MTQ – REDDITION DE COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports verse une compensation de 50 605\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

QUE la municipalité de Saint-Jude informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

VOIRIE – ACHAT D'UNE GRATTE POUR CHEMINS NON PAVÉS – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2018-10-281, la municipalité de Saint-Jude a déposé auprès de la municipalité de Saint-Simon une soumission pour l'achat d'une gratte pour chemins non pavés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude a déposé la soumission la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 218-11-2018 de la municipalité de Saint-Simon confirmant la vente à la municipalité de Saint-Jude;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro CRF1800046 à la municipalité de Saint-Simon au montant de 8 000.00\$ pour l'achat d'une gratte usagée pour chemins non pavés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

VOIRIE – RANG FLEURY – PRÉSENTATION DE L'ESTIME PRÉLIMINAIRE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à la réfection du rang Fleury sur une longueur approximative de 4 km;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2017-04-096, la municipalité a mandaté le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT l'estimé préliminaire des travaux réalisé par le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT les discussions qui ont eu lieu avec le service de la voirie municipale ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

DE DEMANDER à M. Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur à la MRC des Maskoutains, de modifier l'estimé préliminaire des travaux, ainsi que les plans, selon les propositions qui ont été discutées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION - REGLEMENT NUMERO 475-3-2018 MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 475-2010 CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié à la Gazette officielle du Québec le 14 septembre 1991;

ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé "Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine", sanctionné le 17 juin 1994;

ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU le règlement numéro 124 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil municipal de modifier une disposition du règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 5 novembre 2018 et qu'un projet de règlement a été présenté ;

ATTENDU QUE la directrice générale a mentionné l'objet dudit règlement, lequel n'entraîne aucune dépense ni financement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, en cette séance, le Règlement numéro 475-3-2018 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la Municipalité de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

M. MARCO BEAUDRY – LOT 2 709 097 – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DÉCISION

M. Marco Beaudry mentionne qu'il a un intérêt dans ce sujet qu'il s'abstient ainsi de participer aux délibérations portant sur ce point

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur Marco Beaudry en date du 14 septembre 2018 à l'effet de permettre de conserver le bâtiment principal actuel situé au 1125 rang Sainte-Rose, et le transformer en bâtiment accessoire en cours avant.

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement de zonage, un bâtiment accessoire n'est pas autorisé dans la cour avant;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 27 novembre 2018 pour procéder à l'étude de la demande;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil l'acceptation de la demande, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU:

QUE la demande de dérogation mineure présentée par M. Marco Beaudry, à l'effet de permettre de conserver le bâtiment principal actuel situé au 1125 rang Sainte-Rose, et le transformer en bâtiment accessoire en cours avant, soit acceptée avec les conditions suivantes :

- retirer l'agrandissement situé en façade du bâtiment visé ;
- les travaux de transformation doivent être terminés trois ans après la date d'émission du permis de construction du futur bâtiment principal;
- si les travaux de transformation ne sont pas terminés à la suite du délai de trois ans, la démolition du bâtiment sera alors exigée ;
- conformément à l'article 7.1.3 du règlement de zonage, aucun espace habitable ne peut être aménagé dans ce bâtiment accessoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

MME DENISE HOULE – LOT 2 708 591 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – AVIS PUBLIC

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de madame Denise Houle en date du 5 novembre 2018 et présentée par M. Dominique Gingras, arpenteur-géomètre, à l'effet de permettre une dérogation sur le lot 2 708 591 situé au 2195 rang Salvail Nord, soit : de régulariser la distance en marge avant du bâtiment principal conformément au règlement de zonage #131 en vigueur lors de la construction en 1982. Le règlement stipule à l'article 5 du chapitre 1 qu'une distance minimale de 35 pieds (10,67 mètres) doit être respectée, l'implantation actuelle du bâtiment principal se trouve à une distance de 6.09 mètres et 6.68 mètres.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme procédera à l'étude du dossier et en fera recommandation au conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

DE PUBLIER un avis dans le journal municipal *Le Rochvillois*, édition du 15 décembre 2018 et d'afficher aux deux endroits habituels afin d'inviter les personnes intéressées à se faire entendre lors de la session ordinaire du conseil qui sera tenue le 14 janvier 2019 séance au cours de laquelle le conseil statuera sur la demande et ce, tel que la procédure prévue au règlement numéro 263-93.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU :
DE NOMMER M. Marco Beaudry à titre de délégué au comité consultatif d'urbanisme.
Cette résolution modifie la résolution numéro 2018-11-295

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

MÉDIATHÈQUE ÉLISE-COURVILLE – DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE FRÉQUENTATION

La directrice générale présente au conseil municipal le compte rendu de fréquentation de la Médiathèque Élise-Courville pour la période de septembre 2017 à septembre 2018. Les membres du conseil en prennent acte.
M. le conseiller Maxim Bousquet quitte l'assemblée à 21h09.

MÉDIATHÈQUE ÉLISE-COURVILLE – ALLOCATION POUR L'ANNÉE 2019 ET AUTORISATION DE DÉPENSER

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU :
D'ALLOUER à la Médiathèque Élise-Courville la somme de 8 500\$ pour l'année 2019.
D'AUTORISER la directrice générale à dépenser toute la somme allouée pour la Médiathèque Élise-Courville.
Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

AFEAS - DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier adressée par Mme Rita Labossière, présidente de l'AFEAS de Saint-Jude en date du 18 octobre 2018 ;
CONSIDÉRANT QUE cette demande servira à l'organisation de conférences et d'activités sociales et culturelles;
EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :
D'ACCORDER une somme de 200 \$ à cet organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS – AUTORISATION DE DÉPENSER

CONSIDÉRANT la demande de la directrice générale à l'effet que les membres du conseil autorisent un budget pour le souper de Noël des employés administratifs et de voirie;
EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :
D'AUTORISER un budget de 282.00\$ pour le souper de Noël des employés administratifs et de voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ÉCOLE AUX-QUATRE-VENTS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de l'école Aux-Quatre-Vents en date du 12 novembre 2018;
CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis de supporter financièrement les parents de la municipalité de Saint-Jude dont les enfants doivent dîner à l'école;
CONSIDÉRANT QUE l'école ne bénéficie plus de la subvention accordée par le Ministère de l'Éducation depuis quelques années;
EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU :
DE VERSER au conseil d'établissement un montant de 1 020\$ correspondant à une subvention de 15\$ pour les 68 dîneurs résidant à Saint-Jude, cette somme devant être directement appliquée sur la facture des parents de la municipalité de Saint-Jude.
Cette dépense sera attribuée au poste 02 70150 951 «subvention aux organismes».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU
10 décembre 2018 à 20h15, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à
Saint-Jude.**

ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 957 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le document explicatif est joint en annexe A au procès-verbal et sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le budget pour l'année 2019 tel que soumis et joint en annexe A au procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2019-2020-2021

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2019-2020-2021 tel que présenté et joint en annexe B au procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU
10 décembre 2018 à 20h20, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-
Jude.**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 521-2019 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES TAUX DE TAXES ET DE
COMPENSATIONS, AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 3 décembre 2018 avec dispense de lecture;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté lors de séance régulière du 3 décembre 2018;

ATTENDU QUE le maire procède à la lecture, devant public, du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le règlement numéro 521-2019 comme suit:

ARTICLE 1: TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation et que le taux soit établi ainsi:

Taxe foncière générale : 0.4200\$ / 100\$ d'évaluation

ARTICLE 2: COMPENSATION DE BASE POUR L'USAGE DE L'EAU

Aux fins de financer la compensation pour l'usage de l'eau, il est imposé et sera exigé un tarif de base de 140.00 \$ par maison, bâtiment ou établissement desservi par la Régie d'aqueduc Richelieu Centre. Ce taux de base constitue un taux minimum payable, peu importe la consommation, par tout consommateur dont la maison, le bâtiment ou l'établissement est desservi en eau par la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre. Ce taux de base inclut un maximum de consommation de 100 mètres cubes d'eau. Les mètres cubes d'eau consommés en surplus de la base fixée à 100 mètres cubes seront facturés au taux de 0.80\$ par mètre cube.

Dans le cas d'une unité d'évaluation qui comprend une exploitation agricole enregistrée et une résidence, le taux de base sera appliqué uniquement à la résidence et la consommation supplémentaire aux 100 mètres cubes d'eau inclus dans le taux de base sera imposée et prélevée à l'exploitation agricole enregistrée.

ARTICLE 3: COMPENSATIONS POUR LA COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES ET POUR LES CUEILLETES DE MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES

Les taux de compensation apparaissent dans le tableau à l'article 5. Cependant, dans le cas d'une unité d'évaluation qui comprend une exploitation agricole enregistrée et une résidence, les compensations seront imposées et prélevées uniquement à la résidence.

ARTICLE 4 : COMPENSATION POUR LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le taux annuel de compensation applicable pour la vidange obligatoire des installations septiques aux deux ans apparaît dans le tableau à l'article 5. Une compensation sera prélevée annuellement en se basant sur le coût de la vidange facturé par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains divisé par deux.

Le taux annuel de compensation applicable pour la vidange obligatoire des installations septiques à utilisation saisonnière aux quatre ans apparaît dans le tableau à l'article 5. Une compensation sera prélevée annuellement en se basant sur le coût de la vidange facturé par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains divisé par quatre.

Dans le cas où une vidange hors saison (du 16 novembre au 14 avril) devrait se faire, une compensation supplémentaire de 54\$ sera facturée au propriétaire.

Dans le cas d'un déplacement inutile de l'entrepreneur qui est mandaté pour la vidange des installations septiques, une compensation supplémentaire de 75\$ sera facturée au propriétaire.

ARTICLE 5: TAUX DES TAXES ET DES COMPENSATIONS

Que le taux des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2019 soit établi ainsi:

Foncière générale	0.4200 \$	par 100 \$ d'évaluation
Foncière égout pluvial et rues	0.0270 \$	par 100 \$ d'évaluation
Collecte résidus domestiques	75.00 \$	par unité desservie
Collecte matières recyclables	21.00 \$	par unité desservie
Collecte matières organiques	40.00\$	par unité desservie
Vidange des installations septiques	85.00\$	par unité desservie
Vidange des installations septiques avec utilisation saisonnière	43.00\$	par unité desservie
Égout sanitaire	189.00 \$	par unité desservie
Traitement des eaux usées	180.00 \$	par unité desservie
Taux de base pour l'eau (100m ³)	140.00 \$	par unité desservie
Compteur d'eau	0.80 \$	par mètre cube pour l'excédent du taux de base

ARTICLE 6: TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Pour tous travaux de construction, de réparation et d'entretien des cours d'eau, la municipalité procédera au partage des coûts tel que défini aux termes du Règlement numéro 502-2015 imposant une taxe spéciale pour le recouvrement de frais relatifs à des travaux de construction, de réparation et d'amélioration des cours d'eau municipaux et de ses amendements.

ARTICLE 7 : TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 10 %.

ARTICLE 8: PÉNALITÉ

Une pénalité est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles. La pénalité est égale à 0,5% du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5% par année.

ARTICLE 9: MODALITÉS DE PAIEMENT

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à 300\$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements égaux. Les versements devront être effectués aux dates suivantes :

- 1er versement : 1er mars (30e jour qui suit l'expédition du compte)
- 2e versement : 1er juin
- 3e versement : 1er septembre

ARTICLE 10: PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde de ce versement devient immédiatement exigible.

ARTICLE 11: AJUSTEMENT DU RÔLE D'ÉVALUATION EN COURS D'ANNÉE

Lors d'un ajustement du rôle d'évaluation en cours d'année qui implique soit un remboursement, soit une facturation, seuls les dossiers représentant un montant de 10 \$ et plus, dans un sens ou dans l'autre, feront l'objet d'un traitement. De plus les articles 1 à 9 s'appliquent dans le cas d'une taxation complémentaire.

ARTICLE 12 FRAIS D'ADMINISTRATION

Des frais d'administration de 20,00\$ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

ARTICLE 13: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi le 1er janvier 2019.

Ce règlement abroge le règlement numéro 514-2017.

Fait et passé à Saint-Jude, ce 10 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET DU MAIRE

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu lundi 4 février 2019 à 20h00, à la salle du Conseil située au 930, rue du Centre à Saint-Jude. Bienvenue à tous et à toutes!

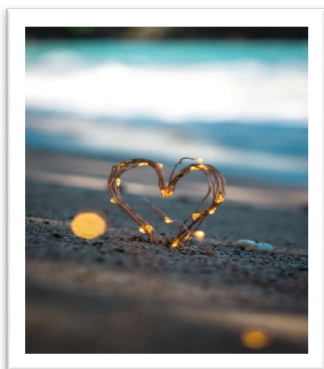
Le texte de ces résolutions est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil. Veuillez prendre note que la version complète des procès-verbaux est accessible à tous sur le site internet de la municipalité au www.saintjude.qc.ca sous la rubrique Conseil municipal ou en version papier au bureau municipal, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

REMERCIEMENTS POUR RÉCEPTION DE LA MRC- PAVILLON DE L'ÉRABLE

En janvier dernier avait lieu la réception pour la MRC des Maskoutains. La municipalité tient à remercier le Pavillon de l'érable pour leur précieuse collaboration. Nous avons grandement apprécié la qualité du service et l'ambiance pour le déroulement de la soirée.

La municipalité les remercie pour leur collaboration et pour l'accueil des plus chaleureux.


Merci
beaucoup



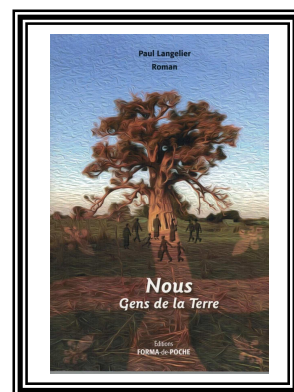
VISITEZ NOTRE CATALOGUE VIRTUEL

Voici l'adresse électronique pour le site de la bibliothèque <http://bec.daphnis.opalsinfo.net>

N'oubliez pas de nous faire découvrir à vos amis et familles et courez la chance de vous mériter un prix!!!

Nos auteurs québécois ou canadiens

- ***Nous gens de la Terre*** (Paul Langelier)
- ***Turbulences du coeur*** (Nathalie Roy)
- ***Le grand magasin v.3*** (Marylène Pion)
- ***1 week-end sur 2*** (Geneviève Cloutier)
- ***Les chevaliers d'Antarès v.3*** (Anne Robillard)
- ***Patrick Bourgeois raconté par...*** (Patrick Delisle-Crevier)
- ***À la recherche du monde nouveau v.3*** (Vital Roy)
- ***Le temps de le dire v.2*** (Michel Langlois)
- ***Mégantic*** (Anne-Marie Saint-Cerny)
- ***La marche des nuages v.1*** (Josée Ouimet)



Et les autres titres disponibles...

- Devenir*** (Michelle Obama)
- ADN*** (Yrsa Sigurdardottir)
- Ce qu'ils n'ont pas pu prendre*** (Ruta Sepetys)
- Inde Guide voir***
- Moi d'abord*** (Katherine Pancol)
- De si belles fiançailles*** (Mary Higgins Clark)
- Sortir du labyrinthe*** (Spencer Johnson M.D.)

Jeunes lecteurs

- » Défense d'entrer! V.8
- » OMG! v.5
- » Panthera v.3
- » L'horloge Collection Tabou
- » Amis pour la vie
- » Les sisters v.13
- » Les légendaires v.21

Enfants

- » Caillou mon grand livre d'aventures
- » Au jardin des contes
- » Un jour de fête pour Souricette
- » J'apprends mes couleurs
- » Regardez, nous sommes des tigres
- » Are you my mother? (anglais)

DVD : **La somme de toutes les peurs** de Phil Alden Robinson - **Et si le ciel existait?** de Randall Wallace - **Hitchcock** de Sacha Gervasi - **Ingénu au bordel** d'Adib Alkalidey - **La légende des gardiens** de Zack Snyder - **Normand du nord** de Trevor Wall



*Le conseil d'administration vous souhaite une
bonne Saint-Valentin !*

DANSE

Bienvenue à tous & toutes!



Au 930, rue du Centre

De 19h30 à 23h00

Danse, vendredi 1er MARS 2019

Musique: Yvon Daunais

Goûter en fin de soirée

CARTE FADOQ

Pour les 50 ans et plus

En tout temps, obtenez la carte FADOQ au montant : 25 \$ pour 1 an
ou 45 \$ pour 2 ans



PROFITEZ des avantages: accédez aux rabais FADOQ.

- **Intact Assurance:** auto, habitation, entreprise.
- **Carnet Rabais:** vous promet des économies, aux quatre coins du Québec.
- La revue **VIRAGE:** qui est publiée quatre fois par année et que vous recevrez à la maison.

ITMAV à Saint-Jude, vous avez accès à un travailleur de milieu.



Ce programme œuvrant aux bénéfices des personnes aînées en situation de vulnérabilité ou à risque de le devenir.

Vous connaissez un ou une aînée qui vit des difficultés comme de l'isolement, de la maladie ou un manque d'autonomie?

Notre mission est de briser l'isolement, d'orienter les aînés dans le besoin vers les bonnes ressources et de les accompagner adéquatement.

Tout cela dans le but des garder dans la communauté le plus longtemps possible, et ce, dans les meilleures conditions.

CONTACTEZ-MOI : André Gélinas au 450-418-7009 poste 2912

ou par courriel : agelinas@serviceme.itmav.com

Toute information sera traitée confidentiellement

Famille Québec

930, rue du Centre, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0 Tél. : 450-250-2485 -télécopieur 450-924-0953
Courriel : info@fadoqstjude.com - www.fadoqstjude.com

Activités DémarMots 2019

Les Quatre-Vents
Les mardis matin de 9h30 à 11h30

Un pomme veut dire qu'il y aura une collation

<p>22 janvier Cuisine, Yoga et bien être</p> <p>29 janvier Le cirque</p> <p>5 février L'espace</p> <p>12 février St-Valentin</p> <p>19 février Cuisine, Enfants du monde</p> <p>26 février Parc Les Salines</p> <p>5 mars Relâche</p> <p>12 mars Relâche</p>	<p>19 mars Cabane à sucre</p> <p>26 mars Cuisine-imaginaire</p> <p>2 avril Bibliothèque</p> <p>9 avril Moyens de transports</p> <p>16 avril Ferme de Pâques</p> <p>23 avril Cuisine-Alimentation</p> <p>30 avril La terre</p> <p>7 mai Fête des mères</p>	<p>14 mai Lettres et chiffres</p> <p>21 mai Piscine</p> <p>28 mai Cuisine - La magie</p> <p>4 juin Fête des pères</p> <p>11 juin La graduation</p>
--	---	---



Pour plus d'informations
L'équipe du Projet DémarMots
450-771-4010 poste 35

**Viens nous rejoindre au centre communautaire au
940 rue du centre à Saint-Jude**

UN CAMP DE JOUR POUR TOUS!

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

* ÉTÉ 2019 *

du 25 juin au 16 août (8 semaines)



- ◆ pour enfants de 5 à 17 ans
- ◆ présentant une déficience intellectuelle, physique ou un trouble du spectre de l'autisme
- ◆ résidant dans une municipalité des Quatre-Vents

*Les parents qui habitent les autres municipalités de la MRC des Maskoutains sont invités à s'adresser à leur municipalité.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 1^{er} mars 2019

Formulaire d'inscription disponible
au bureau municipal à Saint-Jude



INFO : 450 792-3855 #3



En collaboration avec :

Québec 

INSCRIPTIONS

SOCCER ET MINI-SOCCER

Le comité organisateur du soccer à Saint-Jude invite les jeunes de Saint-Jude, Saint-Barnabé et Saint-Bernard à sa soirée d'inscription.

Les photos des joueurs et l'essai des chandails se fera sur place ; la présence des joueurs est donc requise pour compléter l'inscription.

Les fiches d'inscription seront remises au bureau municipal à Saint-Jude (940 rue du Centre), sur le Facebook et le site web de la municipalité ou sur place lors de la soirée d'inscription.

Où : Centre communautaire de Saint-Jude
Local des patineurs

Quand : Jeudi 28 février 2019, 18h30 à 20h00

Catégories :	2014-2013	U6
	2012-2011	U8
	2010-2009	U10
	2008-2007	U12
	2006-2005	U14
	2004-2003-2002	U17
	2001 et moins	O18
	Mini-Soccer	3-4 ans



Coût :	1 ^{er} enfant	50 \$ + 20\$ uniforme
	2 ^e enfant	45 \$ + 20\$ uniforme
	3 ^e enfant	40 \$ + 20\$ uniforme
	Mini-Soccer	Gratuit

Pour plus d'informations ou, si vous êtes intéressés à devenir arbitre ou entraîneur :

Maxime Girard (coordonnateur en loisirs)
 450-792-3855 poste 3
sj.loisirs@mrcmaskoutains.qc.ca

Activités de la relâche

Au centre communautaire de Saint-Jude

COURS DE SKATE

Lundi 4 mars

9h30 à 12h00

15\$ / participant

Initiation au skateboard 8-12 ans et 13 ans +



CLUBFY 

ATELIER POÏ

Mercredi 6 mars

9h à 11h45

10\$ / participant

Atelier de jonglerie et présentation de spectacle



TAG À L'ARC

Vendredi 8 mars

9h à 11h30

15\$ / participant

Combat à l'arc sécuritaire, 10 ans +



 LES PATRI ARCHES

* Places limitées, inscriptions requises *

Pour inscription : 450-792-3855 poste 3



À tous les paroissien(ne)s,

Nous venons de tourner la page sur l'année 2018. Le bilan financier et l'état des résultats vous seront transmis dès qu'ils auront été soumis et approuvés par les membres de l'assemblée de la Fabrique.

Au plan financier, nous sommes heureux de vous transmettre que le total des revenus générés par notre BRUNCH ainsi que notre SOUPER-BÉNÉFICE est de **3 483.76 \$**

C'est grâce à votre participation si de tels résultats furent obtenus, aussi, grâce à nos nombreux commanditaires pour la fourniture des denrées lors de la tenue du brunch, prix de présences au souper-bénéfice ainsi que des dons en argent.

MILLE MERCI À CHACUN(NES) DE VOUS ! VOTRE PARTICIPATION EST ESSENTIELLE À LA RÉUSSITE DE CES ACTIVITÉS ET DÉMONTRE VOTRE GRAND INTÉRÊT POUR VOTRE ÉGLISE PAROISSIALE.

Dès à présent, **les reçus pour fin d'impôt 2018** sont disponibles à l'église lors de la messe du samedi soir à 19h00 ou le 3^{ième} dimanche du mois, à compter de 10h00. Quelques personnes bénévoles verront, d'ici les prochaines semaines, à distribuer ceux non réclamés.

Je remercie tous nos bénévoles, qui, au cours de l'année ont donné de leur temps, que ce soit pour la tenue d'activités liturgiques ou divers travaux d'entretien de nos immeubles, terrasses de l'église ou du cimetière et la Guignolée.

Votre bénévolat est essentiel au dynamisme de votre Église paroissiale et j'invite ceux et celles qui auraient le goût de s'impliquer, de nous faire part de vos disponibilités. Vous serez accueillis avec plaisir.

Un merci particulier à l'équipe de marguillier(ères), ainsi qu'à Monsieur Gérard Saint-Pierre, curé, pour votre support dans la gestion et la pastorale de notre communauté paroissiale de Saint-Jude.

René Bourgault, président
2019-01-15



AUGMENTATION DE LA POPULATION

population



Selon le décret numéro 1421-2018, la population de Saint-Jude est de 1322 habitants en 2019 comparativement à 1264 en 2018. Ceci représente une augmentation de de 4.59%.

Dimanche 13h30 à 16h30	Mardi 15h à 18h	Jeudi 15h à 18h 18h à 21h <small>(pédago le vendredi)</small>	Vendredi 15h à 22h	Samedi 13h30 à 16h30
FÉVRIER 2019				
27 Marche en sentier	29 Parascolaire	31	1 Préparation mars	2 Relaxons
3 Jeux de société	5 Parascolaire	7 Parascolaire	8 Littéracie Club de lecture	9 Sortie au zoo
10 Libre	12 Parascolaire	14 Parascolaire	15 Littératie Cuisine 2\$	16 Découverte de musique partie 1
17 Dansons	19 Parascolaire	21 Parascolaire	22 Découverte de la musique partie 2	23 Cannelle et chocolat
24 Lecture	26 Parascolaire	28 Parascolaire	1 Préparation avril	2 Libre

Parascolaire : des animateurs qualifiés sont disponibles pour superviser vos enfants au retour de l'école le mardi, jeudi et vendredi de 15 h à 16 h 30 pour les élèves du primaire et de 16 h 30 à 18 h 30 pour les élèves du secondaire. Le transport du retour est assuré par la MDJ. Ceux qui le désire, peuvent rester pour la soirée le vendredi de la Maison des Jeunes, soit jusqu'à 22 h. Ils doivent, par contre, avoir un lunch ou de l'argent pour leur repas.







**ZOO
GRANBY**

AVEC LA MAISON DES JEUNES 4 VENTS
LE SAMEDI 9 FÉVRIER 2019

Nous avons 10 billets pour aller au zoo de granby
en hiver:
Apportez un lunch ou de l'argent.

Inscription obligatoire à la MdJ ou appele-nous!

Décembre 2018
 Janvier 2019
 Février 2019

La chronique *Faucon vous en parle!*

Une chouette relâche scolaire

Par Vanessa L. Beauregard et Guy Fitzgerald



Saviez-vous que plusieurs espèces d'oiseaux de proie sont adaptées à l'hiver québécois et restent alors dans la région malgré le froid? Pour passer une belle journée en plein air pendant le relâche scolaire en compagnie d'oiseaux de proie, *Chouette à voir!* vous ouvre ses portes lors des Journées blanches. Profitez du seul moment de l'année où vous pouvez visiter le site en plein hiver.

Venez nous voir les 2-3-4 et 8-9 10 mars, de 10h30 à 16h00 sur le site de *Chouette à voir!*. Profitez de la présence de nos oiseaux de proie ambassadeurs, visitez les volières de présentation ainsi que le complexe de réhabilitation et sillonnez les sentiers pédestres en raquettes ou en bottes. Participez à des activités thématiques comme «Trouvez Hedwige» qui vous lanceront dans une quête afin d'aiguiser votre sens de l'observation. Vous pourrez même vous faire photographier avec un oiseau de proie. Les samedis 2 et 9 mars à 19h00, vous aurez la chance de participer à un safari nocturne. En visitant la forêt la nuit, peut-être entendrons-nous le chant de chouettes et de hiboux?

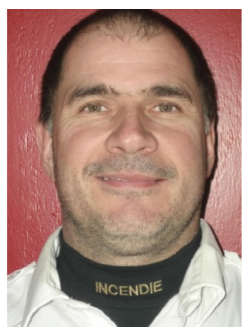
Si la température le permet, il y aura des remises en liberté d'oiseaux de proie réhabilités. Habillez-vous chaudement pour passer la journée à l'extérieur avec nous. N'oubliez pas d'apporter votre pique-nique, vos raquettes ainsi que votre luge pour la glissade. Pour le safari nocturne, munissez-vous de votre lampe de poche. Des boissons chaudes, des breuvages et des petites collations seront en vente sur place. Le coût d'entrée est de 13\$ par adulte, 9\$ par enfant de 5 à 12 ans et gratuit pour les moins de 5 ans. L'entrée est gratuite pour les résidents de Saint-Jude! *Chouette à voir!* est situé au 875 rang Salvail Sud à Saint-Jude. Venez boire un bon chocolat chaud entourés de vos oiseaux de proie préférés!

Pour plus de détails, visitez le site www.uqrop.qc.ca, ou suivez-nous sur Facebook et Instagram!



Photos : Guy Fitzgerald

BIENVENUE - GUY DION - DIRECTEUR DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE



Je suis heureux d'annoncer l'entrée en fonction de Monsieur Guy Dion à titre de directeur du Service sécurité incendie de la Municipalité. Depuis le 1er décembre, Monsieur Dion a fait son arrivée au Service sécurité incendie en tant que directeur du service. Il succède ainsi à Monsieur Francis Grégoire qui a occupé ce poste au cours des 8 dernières années.

Guy a également occupé le poste de directeur adjoint du Service sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Jude, en plus de celui de Capitaine. Sa vaste expérience en prévention, contrôle des incendies, gestion de personnel et supervision d'intervention d'urgence est certainement un atout précieux pour la brigade du Service sécurité incendie.

En tant que directeur du Service de sécurité incendie, M. Dion aura pour principales fonctions de diriger l'ensemble des activités reliées à la prévention et au combat des incendies et d'assurer la coordination du travail des pompiers en devoir. Il exercera un rôle-conseil de premier plan auprès des autorités de la municipalité sur toute question de sécurité incendie, de gestion de risques et d'intervention d'urgence en cas de sinistres. Les membres du conseil et de l'administration municipale souhaitent la bienvenue et le meilleur des succès à M. Guy Dion dans ses nouvelles fonctions dans la grande équipe de la Municipalité.

Yves de Bellefeuille, Maire de Saint-Jude

Pompier, pourquoi pas vous?

**Envie d'affronter le feu?
De lutter contre un brasier?
De sauver des vies?**

**Envie de devenir
pompiers à temps partiel?**

**Ne manquez pas la soirée d'informations qui
aura lieu à la caserne de Saint-Jude le
12 février 2019 à 19h30.**

**Pour toute information, veuillez appeler au
bureau municipal, il nous fera plaisir de vous
informer!**

(450) 792-3855

PRUDENCE AVEC LES CENDRES CHAUDES!

Le Service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Jude demande aux citoyens d'être prudents avec les cendres provenant d'un appareil de chauffage au bois en insistant sur le fait qu'elles peuvent rester chaudes plusieurs jours après l'utilisation. Il est interdit depuis quelques années de jeter les cendres dans les poubelles ou les bacs bruns.

Les pompiers de Saint-Jude recommandent donc de respecter les consignes de sécurité suivantes :

Il faut déposer les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle.

- Les cendres ne doivent jamais être entreposées à l'intérieur, car elles peuvent causer un incendie ou générer du monoxyde de carbone.
- Il faut entreposer les cendres dans un contenant métallique doté d'un couvercle à l'épreuve du vent. Celui-ci doit être installé à l'extérieur, à une distance d'au moins 1 mètre de tout matériau combustible. Les matériaux combustibles incluent les résidences, cabanons, patios, bacs de matières résiduelles, etc.
- Après avoir été ainsi entreposées pendant au moins 72 h, les cendres doivent ensuite être vérifiées pour s'assurer qu'elles ont refroidi adéquatement. Elles peuvent en effet rester chaudes jusqu'à une semaine après utilisation.
- Une fois refroidies, les cendres peuvent être entreposées à l'extérieur et utilisées comme engrais sur le terrain ou dans le potager au printemps, ou encore dans un composteur domestique. En plus de présenter une valeur agronomique importante, elles repoussent les limaces et les escargots!



PAIEMENT DE VOTRE COMPTE DE TAXES

Nous rappelons que la date limite du premier versement est le 1er mars 2019. Les autres dates limites sont les suivantes: 1^{er} juin et le 1^{er} septembre.

Les modalités de paiement sont les suivantes:

- Par la poste: - libellez le chèque au nom de la «Municipalité de Saint-Jude»
- joignez le ou les coupons. L'adresse du bureau municipal est le 940, rue du Centre, Saint-Jude, J0H 1P0.
- Au comptoir du bureau municipal et par le biais de la boîte aux lettres à côté de l'entrée principale. Avec la boîte aux lettres, ce qui est intéressant, c'est que vous n'êtes pas obligé de vous présenter durant les heures d'ouverture du bureau municipal. Vous n'avez qu'à déposer votre ou vos chèques dans cette boîte. Prendre note de ne **JAMAIS déposer de l'argent comptant dans la boîte aux lettres**. Si vous faites un paiement en argent comptant, venez en personne au bureau municipal.
- De façon électronique ou au comptoir auprès de votre institution financière. Si vos taxes sont payées par votre créancier hypothécaire, IL EST DE VOTRE RESPONSABILITÉ DE LUI TRANSMETTRE VOTRE COMPTE DE TAXES ET DE VOUS ASSURER QUE LE PAIEMENT SERA EFFECTUÉ DANS LES TEMPS REQUIS.



Les dates d'échéance des versements pour le compte de taxes 2019 doivent être respectées, peu importe la date à laquelle vous êtes devenu propriétaire, et ce, afin d'éviter des frais d'intérêts. Tout compte de taxes inférieur ou égal à 300 \$ est payable en totalité à la date d'échéance du 1er versement, soit le 1er mars 2019.

Si vous avez accumulé des arrérages de taxes municipales, vous pouvez faire un paiement en tout temps! Communiquez avec le bureau municipal afin de savoir le montant exact à payer. Les intérêts se calculent quotidiennement.

** Tous les chèques postdatés sont acceptés et peuvent être envoyés en tout temps au bureau municipal. **

** Malheureusement, il n'est pas possible de payer avec une carte de crédit ou une carte Interact au bureau municipal. **

VISITE MONSIEUR PAUL LANGELIER À LA BIBLIOTHÈQUE - AUTEUR DE SAINT-JUDE

Nous avons eu le bonheur de rencontrer M. Paul Langelier, un nouvel auteur Rochvillois! Nous avons maintenant notre exemplaire de son livre « Nous, Gens de la terre »!!!!

Plusieurs ont bien hâte de lire ce roman, assurez-vous de le réserver... ou mieux encore, communiquez avec M. Langelier pour obtenir votre exemplaire!

Merci beaucoup pour cette belle visite M. Langelier!



POPOTE ROULANTE

Ce sont des repas préparés par le Centre d'Action Bénévole de St-Hyacinthe et livrés à domicile, au coût de 7.25 \$, pour les personnes de 65 ans et plus et 50 ans et plus avec des problèmes de santé.

Le but de ce service est de nous aider à continuer de demeurer en santé dans nos milieux. Pour inscription, vous appelez Mme Claudette Duhamel au 450-773-4966 poste 35, et pour information, Robert Perreault au 450-792-2270.



À noter qu'il n'y a pas de pourboire ni de taxe à payer et que vous recevez un reçu d'impôt à la fin de l'année fiscale, ce qui donne droit à un déductible comme aîné, dépendamment de votre revenu annuel.

CUISINES COLLECTIVES



Les cuisines collectives des Quatre-Vents se poursuivent au local de la sacristie de St-Bernard et toujours au coût de 15 \$. Elles se font actuellement un mardi par mois en avant-midi. Pour vous y inscrire, communiquez avec Robert Perreault au 450-792-2270.

Ciné-Famille 18h30
1er février 2019
LES INCROYABLES 2 ★
1er mars 2019
LILO STITCH 2 ★

Local de l'église de Saint-Bernard
 1\$ pour les étudiants,
 2\$ pour les adultes ★
 5\$ pour une famille

Un breuvage et un sac de grignotines sont remis gratuitement à la pause, à partir des coupons remis à l'entrée.

16e festival
Chantez-vous bien chez nous!
 ST-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

23 février
 13 h à 16 h - Confiture
 19 h
La Vesse du loup
Discord
La Giroflée

24 février
 13 h à 16 h
Discord et
Donald Dubuc au call

ÉQUIPÉ POUR VEILLER
TRAQ

BILLET EN VENTE 30\$ / À LA PORTE 35\$
 ENFANTS 12 ANS ET - : GRATUIT
 DANSE DU DIMANCHE 10\$

Bureau municipal St-Bernard
 390, rue Principale

Après des membres du comité-organisateur

Dépanneur Les Patriotes
 90, rue Yamaska
 St-Denis-sur-Richelieu
 info@chantez-vous.com

Chantez-vous bien chez nous chantezvous.com - 450 792-3190

Plaisirs d'hiver

Une invitation du comité des Loisirs



Samedi 9 février 2019, à Saint-Barnabé-Sud



Activités en continu

- Glissade *apportez votre traîneau
- Prêt de raquettes
- Sculpture sur neige *apportez vos instruments
- Coin détente avec foyer
- Tire sur neige



Chocolat chaud et
café offerts sur place!



11 h à 13 h

Patinage libre (grande patinoire)

Patinoire pour les petits en tout temps!

Diner au chalet!
Apportez votre lunch!
Micro-onde disponible!

13 h à 14 h Jeux d'adresse sur glace

Venez tester vos habiletés en patins ou en bottines avec nos jeux d'adresse.

14 h à 15 h Partie familiale de hockey bottine

Ouvert à tous!

Séance d'échauffement suivi d'une partie amicale.
Équipement obligatoire: casque de protection



1^{er} janvier au 31 mars 2019
« Allez jouer dehors, soyez actifs.
Vivez les plaisirs d'hiver! »

C'est un rendez-vous!

Les enfants de 13 ans et moins doivent être accompagnés d'un parent en tout temps!



MON BAC BRUN

TOUT L'HIVER

sans aucun souci

MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!



FRÉQUENCE DES COLLECTES

De décembre à mars, la collecte se fait une fois par mois.

TRUCS POUR QUE LA MATIÈRE NE RESTE PAS COLLÉE AU BAC

1. Tapisser le fond du bac avec plusieurs épaisseurs de papier journal.
2. Doubler le bac avec un grand sac à feuilles en papier brun (vendus en quincaillerie).

PARTICIPATION

Ensemble, nous détournons chaque année 11 000 tonnes de matières organiques du site d'enfouissement! Les résultats sont enviables : les quantités et la qualité des matières organiques collectées confirment que la majorité des citoyens participent bien.

PAS DE SAC DANS MON BAC

Seuls les sacs en papier sont admis.
Aucun sac de plastique n'est accepté, même s'il porte la mention compostable ou biodégradable.

RAPPEL POUR LE RECYCLAGE

Le plastique, le verre et le métal ne doivent JAMAIS être placés dans le bac brun, mais plutôt dans le bac de recyclage vert.

LES ANIMAUX MORTS

Dans tous les cas, ils ne doivent JAMAIS être déposés dans le bac brun ou vert.

LES CENDRES DE FOYER

Elles ne sont acceptées dans aucun bac puisqu'elles constituent un risque d'incendie important. Il est recommandé de les laisser refroidir dans un contenant métallique muni d'un couvercle. Finalement, les cendres peuvent être disposées sur le terrain.

Des questions?

450-774-2350

N'hésitez pas à nous contacter à la Régie.

www.regiedesdechets.qc.ca

D e c e m b r e s 2 0 1 8



La Sûreté
du Québec
vous informe



PENSER ET AGIR FAMILLE

COMMUNIQUÉ

JOURNAL MUNICIPAL

JANVIER-FÉVRIER 2019

VOL D'IDENTITÉ

La Sûreté du Québec du poste de la MRC des Maskoutains souhaite sensibiliser la population en lien avec les vols d'identité. Le vol d'identité désigne la collecte, la possession et le trafic de renseignements d'identité en vue de les utiliser à des fins criminelles. Le vol d'identité est une étape préliminaire à la fraude d'identité, qui se traduit par l'usage frauduleux de ces renseignements. Les informations obtenues lors d'un vol d'identité permettent aux fraudeurs d'effectuer des transactions bancaires, de faire une demande de prêt, de carte de crédit ou d'autres biens et services, de faire des achats, d'obtenir un passeport ou de toucher des prestations du gouvernement en lieu et place de leurs propriétaires.

Si vous êtes victime de fraude, d'extorsion ou de vol d'identité, portez plainte à la Sûreté du Québec ou à votre service de police municipal. Vous pouvez aussi signaler une fraude au Centre antifraude du Canada (<http://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/index-fra.htm>).

Conseils :

1. Ne conservez que les pièces d'identité essentielles dans votre portefeuille. Ne gardez pas sur vous votre numéro d'assurance sociale ni votre acte de naissance.
2. Assurez-vous que tout le courrier est transféré si vous déménagez ou changez votre adresse d'envoi.
3. Déchiquez vos documents personnels ou financiers.
4. Changez régulièrement vos mots de passe et utilisez des mots de passe complexes.
5. Ne divulguez jamais vos données personnelles et financières à une institution bancaire par courriel ou par téléphone, à moins que vous n'ayez communiqué vous-même avec celle-ci.
6. Annulez les cartes de crédit que vous n'utilisez pas.
7. Vérifiez vos relevés de compte bancaire et de carte de crédit afin de relever toute irrégularité.

Liens connexes : <https://www.sq.gouv.qc.ca/services/prevention/>

-30-

Sergente Karine Picard
Coordonnatrice aux relations avec la communauté et relations médias
Poste de la MRC des Maskoutains

Service des communications avec les médias
Sûreté du Québec
District Sud – Montérégie
450 641-7549
www.sq.gouv.qc.ca

Sûreté du Québec MRC des Maskoutains (En cas d'urgence, composez 310-4141 (*4141 cellulaire) ou le 9-1-1

925, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe (Qc) J2S 3C4 Tél. : (450) 778-8500 Téléc. (450) 778-8640

courriel : poste.mrc.maskoutains@surete.qc.ca

Internet : www.sq.gouv.qc.ca



AIBASE
SMART TECHNOLOGY

Yale LEVITON



La maison intelligente,
la tranquillité d'esprit au bout de vos doigts.

Alarme



contact de porte, sirène
détecteur de mouvement
détecteur de fumée,
détecteur d'eau,
température, humidité,

Caméra



Fuite d'eau



Fermeture de l'arrivée d'eau
automatique en cas de fuite.



Technologie de communication SANS FIL ZWave



Verrou



intercom



prise intelligente



éclairage



intérupteur



thermostat



Enceinte Connectée



Contrôlez et protégez votre maison ou votre chalet
à distance depuis votre téléphone intelligent, et ce,
même sans lien internet. Centrale d'alarme aussi disponible.

Installation effectuée par nos professionnels certifiés.

Jusqu'à 15%
de rabais sur
vos assurances



Les spécialistes de la surveillance numérique

Systèmes EAGLE DIGI EYE inc.

1141, rue St-Édouard, Saint-Jude IQCJ J0H 1P0 • 450 463-5151 • 877 625-5252 • Fax : 450 463-2880
www.eagledigieye.com

✿ NOS ANNONCEURS ✿

ÉLECTRICITÉ BRYAN JACQUES INC.
 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
 RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL & AGRICOLE



450 792-2447
 electricite@bryanjacques.com
 www.bryanjacques.com

Compagnie des Électriciens Associés du Québec
 RBO: 5686-0406-01



Boucherie Gaudette

ABATTAGE ET DÉBITAGE POUR CONGÉLATEUR • COMPTOIR VIANDE
 EMBALLAGE SOUS VIDE • VIANDES FROIDES

Marie-Claude Grégoire, propriétaire
 450 792-3831 • C. 450 888-2457 • mcgregoire2457@gmail.com
 878, Saint-Édouard, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0

PARTY JUMP

STRUCTURES GONFLABLES

Poussière Magique - Herbe à papa - Pop Corn - Snow Cone

POUR UN ÉVÈNEMENT RÉUSSI!



www.locationpartyjump.ca
 450-792-2491 ou 450-779-0060

Clinique de Massothérapie
 Véronique Corbeil

Un petit quelque chose pour vous détendre...

Massage suédois, thérapeutique, détente
 femme enceinte et bébé
 Drainage lymphatique
 Exfoliation corporelle et autres soins
 Certificats- cadeaux disponibles



450-792-3090
 cliniquemassov.c@gmail.com



**Eric Mongeau
 Philippe St-Sauveur**
 Services Informatique

(450) 792-3391
 1310 rue Cécile, St-Jude (Québec) J0H 1P0
 services-emi@live.ca

St-Hyacinthe (450) 278-4636 *Rive-Sud* (514) 444-4636

LogiTech
INFORMATIQUE

Marco Beaudry
 technicien réseautique
 logitech.info@mail.com

Se déplace chez vous!
Commercial - Résidentiel



CENTRE ÉQUESTRE
Le Chevignon
 450-230-1994
 - Karolle Naud -

COURS D'ÉQUITATION WESTERN DÉBUTANTS ET AVANCÉS

WWW.CENTREEQUESTRELECHEVIGNON.COM

DISTRIBUTION JACQUES DUBUC INC.
 Plus de 25 ans d'expérience



- Produits écologiques pour contrôle des mouches
- Désinfectants, savon dégraisseur et gants de nitrile
- Tous genres de produits d'éclairage
- Produits d'extermination

Jacques et Maxime Dubuc
 161, rang Ste-Rose, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0
 Sans-frais : 1 800 363-3552 • Tél. : 450 792-3908 • Cell. : 450 278-2669

Espace publicitaire disponible
 50 \$ pour 11 parutions

Espace publicitaire disponible
 50 \$ pour 11 parutions



Me Marie-Hélène Archambault

Notaire et Conseiller juridique

395, route 137
Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec)
J0H 1K0

Tél.: (450) 787-3133
Télé.: (450) 787-2765
marchambault@notarius.net

SALON DE COIFFURE

TÉL.: (450) 792-3987

À la
Fine Pointe enr.

Pour elle & lui

397, rang Saint-Arnable
Saint-Barnabé Sud

Lyne Vincent,
propriétaire



TRANSPORT

EN VRAC | Sable, Pierre ou Terre tamisée | Site de dépôt (béton et asphalte)
ÉPANDAGE DE CHAUX | Calcique-magnésienne-dolomitique | Service de GPS
LIQUIDE | Eau potable : Résidentiel (piscine, réservoir, puits...)



Agricole (bétail, lavage...)

Service professionnel et courtois

1-800-463-0346

www.transportsylvaingirard.com • transport_s.girard@hotmail.ca

**Les couvre-planchers
ALAIN MORIN inc.**



Vente et installation

- Tapis
- Prélart
- Céramique
- Tuile
- Plancher chauffant
- Plancher bois franc

742, rue St-Édouard, St-Jude (Qc) J0H 1P0

Tél.: 450.792.2007

Fax: 450.792.2443



Systemes de planchers chauffants

R.B.Q. 8344-5379-01

**ROBERT BOUVIER
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL**

R.B.Q.: 80008196-36

RÉNOVATION ET CONSTRUCTION

450 792-3260

SECTEURS

RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL

Voyage **VASCO**
& l'Univers de la Croisière



Mélanie Girard

Propriétaire et conseillère en voyages

melanie@vascosthyacinthe.com

T. (450) 768-5412 #237

F. (450) 768-5413

Les Galeries St-Hyacinthe

3200, boul. Laframboise,

St-Hyacinthe (Qc)

J2S 4Z5

www.vascosthyacinthe.com



Maçonnerie
MICHAUDVILLE
inc.

Éric Berthiaume
Propriétaire

Cellulaire **450.278.5734**
FAX **450.792.3043**

Maçonnerie générale

- Pose de
- briques
 - pierres
 - blocs
 - cheminée
 - plâtrage
- Réparation de tout genre

ESTIMATION GRATUITE
R.B.Q. : 8319-0843-34

Garderie privée en milieu familial

Les loulous du Boisé

41 rue du Boisé St-Louis J0G1K0

Milissa Beaumier 450-788-3865

milissabeaumier@hotmail.com



GLOBAL peintures
industrielles

Distributeur autorisé **valspar**

Mario Bazin
Représentant

802, Saint-Édouard
Saint-Jude, Québec J0H 1P0

T 450 792.3844
C 450 278.3844

**NORTHERN
HEAVEN** 

Vanessa Breton

vanessa@northernheaven.com

514 227-8602

northernheaven.com

104 rang Thiersant, Saint-Louis

*Équitation thérapeutique
Cours d'équitation classique
Élevage de Cleveland Bay*

Espace publicitaire disponible
50 \$ pour 11 parutions

Service de garde
Les P'tits Loups


Hélène Lévesque, prop.
 1245 route de Michauville
 St-Jude, Qc.
 J0H 1P0
 Tilou-levesque@hotmail.ca
450-210-3187



Espace publicitaire disponible
50 \$ pour 11 parutions

LES PETROLES O. ARCHAMBAULT
 P.T.L.S Inc.
 

39A, rang Amyot Est
 Saint-Denis-sur-Richelieu, QC J0H 1K0
 www.petrolesarchambault.com

 Téléphone: 450 787-2370
 Saint-Hyacinthe: 450 771-4328
 Sans frais: 1 877 787-2370

Prêt d'équipement disponible • Essence • Diesel • Propane

Le courtier indispensable
 Saint-Hyacinthe | Longueuil | Drummondville

dpaassurances.com

 1 800 361-9866
assurances

 automobile
  habitation
  entreprises
  agricoles
  cautionnement

PME Comptabilité Plus
 Chantal Bolduc

Service de Comptabilité avec États Financiers
 Service des paies et remises
 Rapports Taxes, IFTA, CTQ etc
 Outils de gestion sur mesure
 Déclarations d'impôts

Service courtis, minutieux et personnalisé

57, 8^{ème} rang, St-Jude, Qc. J0H 1P0
 Téléphone et télécopieur 450-792-3922
 Courriel: pme.comptabiliteplus@hotmail.com


LES ENTREPRISES MAURICE BRAZEAU INC.

**QUINQUAILLERIE
ÉPICERIE**


962, RUE SAINT-ÉDOUARD
 SAINT-JUDE (QUÉBEC) J0H 1P0
 TÉLÉPHONE : (450) 792-3891

Le Monde Imaginaire Des Tout Petits
Garderie Privée En Milieu Familial



Éducatrice Privée à la petite enfance
 Mélanie Primeau 1450 rue Cécile RRI
 Saint-Jude, Qc J0H 1P0
 450-792-2180

COIFFURE SYLVIE CÔTÉ ROY


1275,
 St-Édouard,
 St-Jude


Sur rendez-vous.
 mer. 9h À 16h
 jeu. 9h À 18h
 ven. 9h À 19h
 sam. 8h30 À 15h30

792-2398


www.coopauxptitssoins.com
450 771-0605



Services d'aide à domicile
Tarifs réduits grâce au PEFSAD
 Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique



Lorraine Bousquet
Salle : (450) 792-3011
 pavillondelerablestjude@hotmail.com
 1281, route Michaudville
 St-Jude, Qc J0H 1P0

AUTOPRO www.autoproservice.com
MÉCANIQUE

Alignement Électronique

Garage Rémy Lapierre Inc.
 1315, rue St-Édouard
 St-Judes (Québec) J0H 1P0
Tél.: (450) 792-2131
 Fax: (450) 792-3024

Rémy Lapierre
Propriétaire

TANIA SLOBODIAN
 DESIGNER DE JARDIN

Plan d'aménagement paysager
 Consultation horticole
 Installation d'éclairage paysager

450 792-2454 info@tsdesignerjardin.com


Les Serres Gaudette enr.

PLANTS DE FLEURS
 ET DE LÉGUMES
 CORBEILLES DE FLEURS
 TOMATES DE SERRES




837, Ste-Rose, St-Jude, Qc J0H 1P0 Tél.: 792-3224 Fax: 792-2264

Maxime Guerault
 (514)973-8355

Réparateur d'électroménager

maxime_guerault@hotmail.com



PLOMBERIE PROJESS inc.

T: 450 792-2272
 F: 450 792-3113

RESIDENTIEL
 COMMERCIAL

Propriétaire
 Jessy Provencal

plomberieprojess@gmail.com

CONTACT RICHELIEU-YAMASKA 

Centre d'intervention de crise et d'hébergement

Centre d'intervention de crise
 Intervention 24 hrs / 7 jrs
 420, Concorde-Nord
 Saint-Hyacinthe (Québec)
 J2S 4N9

1-450-774-6952
 (sans frais) 1-844-774-6952
www.contactry.qc.ca

Entreprise **S.Gaudette** 

RBQ : 8351-0982-25

Sylvain Gaudette
 Entrepreneur Électricien

450 792-2392
info@sgaudette.com • sgaudette.com
 401, 4^e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0



Daniel Guertin
Courtier immobilier agréé
www.danielguertin.com



viacapitale
AFFAIRES Daniel Guertin
450-792-3355
Agence immobilière

Mélissa Guertin
Courtier immobilier
www.melissaguertin.com



1916, rue des Cascades, bureau 203, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3J5

RESTAURANT

ENTRE AMIES

Déjà 20 ans!

Spécialité: Poulet roti
 Pizza • Sous-Marin • Club Sandwich
 Cuisine rapide et table d'hôte
Déjeuner

Crème glacée molle vanille (cornet, sundae)
 Menu du jour

1384, de Michaudville, St-Jude (Québec) J0H 1P0
Tél.: (450) 792-3736

Caméra à lentille fixe
HDCVI 1080P
149\$



Surveillance
 pour moins que
50¢ par jour

Systèmes d'alarme
P A R D O X
 SECURITY SYSTEMS

Caméras
 Intercoms
 Contrôles d'accès
 Alarmes



EAGLE DIGI EYE
 Système de Surveillance Numérique
 Digital Surveillance System

Commercial
 Industriel
 Institutionnel
 Agricole

1141 rue St-Édouard, St-Judes Qc J0H 1P0
450.463.5151 • 1 877.625.5252
www.eagledigieye.com



Massothérapie
 Chantal Desmarteau

Détente

- > Circulation sanguine
- > relaxation

▼ **Certificat cadeau**

Thérapeutique

- > Nerf sciatique
- > Tendinite
- > Torticolis
- > Épicondylite
- > Maux de tête
- > Douleurs : dos, cou,



Reçu pour assurance Membre F.Q.M.
 Cell : 450-779-5702
 645 5E RANG, St-Bernard-de-Michaudville



ROYAL LEPAGE
 Multi-Services
 AGENCE IMMOBILIERE

Jocelyn Bachand
 Courtier immobilier résidentiel
450-501-9589
jbachand@royallepage.ca

1385, avenue Choquette, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 6E9
 Bur. : 450-252-8888 • Fax : 450-774-4274

NETTOYAGE
S. Biails Inc.
 COMMERCIAL - INDUSTRIEL - RÉSIDENTIEL

450-278-1325
 1374 ROUTE DE MICHAUVILLE, ST-JUDE, J0H 1P0

Service de garde en milieu familial
Les petits Bernicheaux



Mélanie Cordeau
 Éducatrice diplômée

885 4^e rang
 St-Bernard-De-Michaudville
(450) 792-2086

CLAUDE BOURGAULT Enr.
 Soudure plastique
 & fibre de verre

- Automobile
- Équipement lourd
- Agricole
- Industriel

450 792-3378
 422, Salvail Sud, St-Jude



BIENVENUE À NOS NOUVEAUX BÉBÉS !



Le conseil municipal, en adoptant sa politique familiale, voulait souligner d'une façon particulière l'arrivée d'un nouveau petit dans son village. C'est ainsi que Marie-Claude Dulude va rencontrer les parents de chaque nouveau-né afin de leur remettre un panier d'accueil au nom de la municipalité.

Nous demandons votre contribution en appelant au bureau municipal au 450-792-3855 pour nous informer d'un nouveau-né à Saint-Jude, car c'est une information que nous ne possédons pas.

TARIFS POUR LA PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL LE ROCHVILLOIS (pour 11 parutions)

Vous êtes en affaires et vous désirez vous faire connaître et cibler la population de Saint-Jude ? Contactez Pascale Brouillard au bureau municipal pour insérer votre carte professionnelle dans *Le Rochvillois* Tél. (450) 792-3855 poste 8001.

Carte professionnelle 50 \$/année pour 11 parutions. Est incluse dans ce coût, un pleine page annuellement. Vous pourrez déterminer la date de parution de la page au moment qui vous convient.

PUBLICITÉ	TARIF
Carte professionnelle standard	50 \$/année
Espace de 2 cartes professionnelles	75 \$/année
1/2 page de publicité + 1 page complète	200 \$/année
1 page complète de publicité	300 \$/année
1 page de publicité pour une parution	40 \$/unité
1/2 page de publicité pour une parution	20 \$/unité
1/4 page de publicité pour une parution	10 \$/unité
1/4 page de publicité annuelle	100 \$/année
Abonnement postal au journal	30 \$/année

UN MARIAGE EN VUE ? UNE FÊTE DE FAMILLE À CÉLÉBRER ? SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ LOUER DES LOCAUX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ?

Un tarif est appliqué pour la location des locaux du centre communautaire. Cependant, les locaux sont **prioritairement** utilisés, et ce, sans frais, par les organismes à but non lucratif de la municipalité de Saint-Jude. Il s'agit de s'adresser au bureau municipal au 450-792-3855 pour réserver et de signer un contrat de location. **À ces montants, il faut ajouter les taxes en vigueur.**

Tarif pour la location des locaux du centre communautaire :

LOCAL	TARIF 1-100 personnes	TARIF 101-300 personnes
Salle Roger-Roy		
- sans musique, sans danse	150.00 \$	150.00 \$
- avec musique, sans danse	170.00 \$	180.00 \$
- avec musique, avec danse	190.00 \$	210.00 \$
Cuisinette seulement	45.00 \$	
Salle des patineurs	85.00 \$	
Non-résidants	+60.00 \$	+60.00 \$



ASSEMBLÉE DU CONSEIL



Les prochaines séances ordinaires du Conseil se tiendra au 930, rue du Centre à 20 h et auront lieu aux dates suivantes :

14 janvier - 4 février - 4 mars

Maire

M. Yves de Bellefeuille (450) 888-0663

Conseillers

M. Sylvain Lafrenaye (450) 792-3864

M. Francis Grégoire (450) 792-2024

Mme Anolise Brault (450) 792-2391

M. Maxim Bousquet (450) 230-1554

M. Marco Beaudry (450) 278-4636

Mme Annick Corbeil (450) 501-9067

Personnel du bureau municipal

Nancy Carvalho, directrice générale

Dominique Plouffe, directrice générale adjointe

Pascale Brouillard, commis de bureau

David Jacob, inspecteur municipal

Mathieu Sénécal, inspecteur en bâtiment (urbanisme et émission des permis)

Disponible les lundis et vendredis de 9 h 00 à 16 h 30.

Maxime Girard, coordonnateur en loisirs



Le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, est disponible sur rendez-vous pour rencontrer les citoyens et citoyennes de Saint-Jude au bureau municipal.

BUREAU MUNICIPAL

Adresse : 940, rue du Centre
Téléphone : (450) 792-3855
Télécopieur : (450) 792-3828
Courriel : munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca
Site internet : www.saint-jude.ca
lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE 9-1-1

Adresse de la caserne : 1427 rue Ste-Catherine
Directeur : M. Guy Dion

LOCAL DES LOISIRS

Adresse : 922, rue du Centre

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse : 930, rue du Centre
Téléphone : (450) 792-3855 poste 8007

BIBLIOTHÈQUE

Adresse : 926, rue du Centre
Téléphone : (450) 792-3855 poste 8005
Courriel : biblio-st-jude@hotmail.com

MAISON DES JEUNES

Adresse : 1426, rue Saint-Pierre
Téléphone : (450) 250-2488
Courriel : mdj4vents@hotmail.com

FABRIQUE OU ÉGLISE SAINT-JUDE

Adresse : 931, rue Saint-Édouard
Téléphone : (450) 792-3943
curé : Gérard Saint-Pierre

FADOQ

Adresse : 930, rue du Centre
Téléphone : (450) 250-2485
Télécopieur : (450) 924-0953
Courriel : info@fadoqstjude.com
Site internet : www.fadoqstjude.com

ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS (Pavillon Saint-Jude)

Adresse : 1441, rue Saint-Pierre
Téléphone : (450) 773-0260

BUREAU DE POSTE (Saint-Bernard-de-Michaudville)

Adresse : 405, rue Principale
Téléphone : (450) 792-3266
Heures d'ouverture : Lundi au vendredi 9 h à 11 h 30
lundi, mardi, merc., vend. 16 h à 17 h 30
Jeudi 17 h 30 à 19 h

CLSC SAINT-JUDE

Adresse : 938, rue du Centre, Saint-Jude
Téléphone : (450) 768-1200

Heures d'ouverture : Mercredi 8 h à 12 h

Prélèvements de 8 h 20 à 10 h sur rendez-vous (Infirmier-ère surplace, service de prise de sang et autres)

La clinique de vaccination des bébés est ouverte les 3es mardis du mois en avant-midi au CLSC de Saint-Jude. Pour prendre rendez-vous, il s'agit de contacter le centre de rendez-vous du CLSC au 450-778-2572 poste 6003.

Tous vos articles devront nous parvenir pour le 15 de chaque mois avant 16 h au bureau municipal à l'adresse suivante : 940, rue du Centre, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0 ou par courriel : adminstjude@mrcmaskoutains.qc.ca. Consultez notre site web : www.saint-jude.ca.



LIENS D'INTÉRÊT

Centre d'intervention de crise
(450) 774-6952
1-844-774-6952 (sans frais)
www.contactry.qc.ca

Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
(450) 774-2350
www.regiedesdechets.qc.ca

Dépôt des matières recyclables
1880, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
(450) 773-8401
www.cssh.qc.ca

MRC Maskoutains
(450) 774-3141
www.mrcmaskoutains.qc.ca

Transport adapté
(450) 774-8810
mmartel@mrcmaskoutains.qc.ca

Transport collectif
(450) 774-3173
tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca

Régie d'aqueduc
(450) 792-2001

Réseau Internet Maskoutain
(450) 250-5050
www.rimaskoutain.com

TAXES MUNICIPALES 2019

1^{er} versement : 1er mars 2019
2^e versement : 1er juin 2019
3^e versement : 1er septembre 2019

